

Commune de LAVELANET-DE-COMMINGES

Plan Local d'Urbanisme

Révision allégée

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE MAGARRAN
POUR PERMETTRE LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'ENTREPRISE MIQUEL

Arrêtée le 4 avril 2024

5.2 - Autres avis écrits des Personnes Publiques Associées

 MREnvironnement
EIRL Mathilde Redon

 atelier urbain
URBANISME | PAYSAGE | ARCHITECTURE



atelier urbain SEGUI & COLOMB

23, impasse des Bons Amis | 31200 TOULOUSE | 05 61 11 88 57 | contact@atelierurbain.net

Information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

1ère



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation sur la révision allégée n°1 du PLU de LAVELANET-de-COMMINGES (Haute-Garonne)

N°saisine : 2024-013158

N°MRAe : 2024AO78

Toulouse, le 18 juillet 2024

Par courrier daté du 12/04/2024 reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 12 avril 2024, la commune de Lavelanet-de-Comminges a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet de demande d'avis sur la révision allégée n°1 du PLU de LAVELANET-de-COMMINGES (31) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 12 juillet 2024 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.

